



RAPPORT ANNUEL

sur la qualité et le prix
du service public de l'assainissement



EXERCICE
2010



Jun 2011

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	3
Organisation administrative du service	3
Conditions d'exploitation du service	3
Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
Définitions	4
Les paramètres physico-chimiques.....	4
Les paramètres microbiologiques.....	5
Présentation du système de l'assainissement collectif	5
La station de Bruté	5
La station du Skeul	5
La station de Bordehouat.....	5
La station de Grand Cosquet	6
Les chiffres clés du service	6
Nombre d'abonnés et volumes transités et traités	6
LA QUALITE DU SERVICE	8
Bilans de pollution annuels des stations de traitements	8
Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA	8
La station d'épuration de Bruté	9
Les réclamations « Clients »	9
Les faits marquant de l'exercice	9
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	11
Prix du service de l'assainissement	11
FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	13
Travaux engagés au cours de l'Exercice.....	13
Etat de la dette	13
Amortissements réalisés.....	13
Recettes du service	13
Prévisions des travaux en 2011	14
Programme d'études	14
Travaux	14
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
Indicateurs descriptifs des services	15
Indicateurs de performance du service.....	15



Depuis la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 73, les responsables des collectivités territoriales sont amenés à produire un rapport sur le fonctionnement du service traitant de la qualité du service et de l'évolution du prix dudit service.

Il faut souligner que le rapport ne porte que sur le fonctionnement du service de l'assainissement collectif. Pour l'assainissement individuel, il existe un service distinct - le service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui est mis progressivement en place à l'heure actuelle.

L'annexe 2 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise le contenu du rapport qui comporte :

- ▷ Les indicateurs techniques tels que prévus à l'article 16 du décret n°94-469 du 3 juin 1994
- ▷ Les indicateurs financiers traitant :
 - ☞ du prix de l'assainissement
 - ☞ des recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'assainissement,
 - ☞ des primes perçues
 - ☞ de la dette du service.

Ce décret a été complété par une circulaire portant sur la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifiant les annexes V et VI du code générale des collectivités territoriales.

Ce décret fixe des indicateurs de performance et les éléments à fournir aux usagers.

La Communauté de communes de BELLE ILE EN MER assure la compétence du service de l'assainissement collectif et, c'est à ce titre, que le présent rapport est établi par le Président de la Communauté de Communes.

Les indicateurs de performance prévus par l'arrêté du 2 mai 2007 font l'objet du dernier chapitre du présent rapport.

* * *



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Organisation administrative du service

La communauté de communes de BELLE ILE EN MER regroupe les communes de BANGOR, LE PALAIS, LOCMARIA et SAUZON.

Le siège social de la collectivité est sis au 42 de l'avenue Carnot à LE PALAIS [56 360].

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage.

Le délégataire du service public est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007.

Ce contrat d'une durée de 15 ans prendra fin le 31 décembre 2021.

Prestations assurées dans le cadre du service

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, les prestations confiées à la SAUR sont les suivantes

Gestion du service	Application du règlement du service, Fonctionnement, surveillance et entretien des installations.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances
Mise en service	Contrôle des nouveaux branchements et assistance à l'intégration dans le patrimoine communautaire des installations nouvelles et privées.
Entretien	Ensemble des installations de collecte et de traitement des effluents dans le périmètre du service
Renouvellement	Ensemble des équipements électriques et électromécaniques des stations de traitement, postes de relevage. Canalisation de collecte pour des longueurs inférieures à 6m.
Prescriptions particulières	Assistance à la Collectivité lors des demandes d'urbanisme

Les travaux de génie civil et de réseaux au-delà de 6 ml sont du ressort de la Collectivité.

Définitions

Avant de commencer, il est bon de préciser ou bien de rappeler les définitions de base qui permettent d'apprécier les débits et les pollutions à traiter.

L'arrêté du 9 décembre 2004 a défini l'équivalent habitant (EH) comme étant une personne rejetant 150 litres par jour d'eaux usées et une pollution de 60g de DBO₅ par jour.

La pollution à traiter s'exprime au travers de divers paramètres qui viennent compléter l'indicateur de pollution DBO₅

Les paramètres physico-chimiques

1. les matières en suspension (MES)

Ce sont tous produits qui ne sont pas solubles dans l'eau, ou complètement dissous et qui sont transportés par les eaux usées.

Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 90 g par jour de matières en suspension.

2. la demande biochimique en oxygène (DBO)

Ce paramètre représente la quantité d'oxygène nécessaire pour assimiler les matières biodégradables présentes dans les eaux usées. Elle permet d'évaluer les matières biodégradables présentes dans les eaux. Cette mesure demande 5 jours pour conduire à un résultat.

La directive européenne du 21 mai 1991 a fixé cette valeur à 60 g par jour.

3. La demande chimique en oxygène (DCO)

La DCO est la quantité d'oxygène consommée par les matières oxydables existantes dans l'eau par processus chimique. Pour ce paramètre, il n'y a pas de valeur imposée. En fait il dépend des graisses et chlorures présents dans l'effluent.

Les observations courantes montrent des valeurs de 100 à 130 g/jour et par habitant.

4. l'azote (N)

Ce paramètre est défini par l'ammonium (NH₄⁺), l'azote Kjeldahl (NK), et les nitrates (NH₃⁻)

- L'ion ammonium correspond à la forme réduite de l'azote. Ce composé azoté est caractéristique des eaux résiduaires où il est associé à l'azote organique. Dans des conditions d'oxygénation normale, cet élément est oxydé en nitrites puis en nitrates.
- L'azote Kjeldahl mesure l'azote organique et l'azote ammoniacal. C'est une valeur importante pour la protection du milieu aquatique car sa transformation détruit l'équilibre biologique à l'aval du rejet.
- forme finale de l'oxydation de l'azote, les nitrates sont des éléments nutritifs pour les végétaux

Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 15 g par jour de NTK

5. le phosphore (Pt)

Cet élément est contenu naturellement dans les eaux usées et provient pour partie des détergents et pour partie du phosphore métabolique.

L'arrêté du 9 décembre 2004 modifié, fixe la valeur de 4 g de phosphore total par équivalent habitant.

En réalité suivant les mesures faites cette quantité varie de 2 à 4 g.

6. les matières grasses (MEH)

Ce paramètre important pour le traitement n'a pas de valeur définie réglementairement. Les observations faites montrent des valeurs comprises entre 16 et 18 g de matières grasses par habitant et par jour. Cette quantité influe sur la DCO et donc sur la quantité d'oxygène à fournir pour l'éliminer.

Les paramètres microbiologiques

Les eaux usées sont chargées en germes, pathogènes ou non, issus de la flore intestinale de l'homme.

Ces germes sont suivis par trois indicateurs :

- l'Escherichia Coli : la concentration varie de $7,5 \cdot 10^4$ à $2,4 \cdot 10^6$ / 100 mL.
- les coliformes totaux : leur concentration varie de $7,7 \cdot 10^5$ à $2 \cdot 10^8$ /100 mL.
- Les streptocoques fécaux : leur concentration varie de $2,4 \cdot 10^5$ à $1,1 \cdot 10^6$ / 100 mL.

Présentation du système de l'assainissement collectif

Actuellement le réseau de collecte comprend quatre bassins versants :

- ▷ Le bassin de Bangor - Le Palais - Sauzon
- ▷ Le bassin du Skeul à Locmaria,
- ▷ Le bassin de Bordehouat à Locmaria
- ▷ Le bassin du Grand Cosquet à Locmaria

Le réseau de collecte gravitaire en place est de 52,5 km et celui sous pression (canalisations de refoulement) est de 36,3 km.

46 postes de refoulement assurent le transfert des effluents soit vers des réseaux gravitaires soit vers les stations de traitement.

Chaque bassin correspond à une station de traitement des eaux usées caractérisée par sa capacité épuratoire :

La station de Bruté

Implantée sur le territoire de la commune de LE PALAIS, elle est dimensionnée pour traiter les eaux usées (eaux vannes et eaux ménagères) de 12000 équivalents habitants.

La charge de pollution acceptable sur la station de Bruté est de 720 kg/jour et sa capacité hydraulique est de $1\,820\text{ m}^3$ par jour.

La station du Skeul

Implantée au lieu dit éponyme, cette station fonctionne sur le principe du lagunage naturel. Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 1 000 équivalents habitants soit 60 kg et un débit de 150 m^3 par jour.

La station de Bordehouat

Implantée en arrière du village de Bordehouat, cette station traite les eaux collectées dans le village mais aussi celles en provenance du camping de Port An Dro en période estivale.

La capacité de cet ouvrage est de 400 équivalents habitants soit 24 kg de pollution et 60 m^3 jour d'effluents.

La station de Grand Cosquet

Implantée entre le Grand Cosquet et Pouldon, cette station traite les effluents collectés actuellement dans le seul village de Grand Cosquet. Basée sur le principe du lagunage naturel, elle peut recevoir 500 équivalents habitants et éliminer une pollution de 30 kg par jour pour un débit journalier de 75 m³

Les chiffres clés du service

Données techniques	2009	2010	variation N/N-1
Nombre de station d'épuration	4 u	4 u	-
Nombre de postes de relevage	45 u	46 u	+ 2.2 %
Linéaires des conduites (gravitaire + refoulement)	88 611 ml	88 864 ml	+ 0,29%
Capacité épuratoire existante en EH	13 900 EH	13 900 EH	-

Données Clientèles	2009	2010	variation N/N-1
Nombre de contrats abonnés	2 892	2 915	+ 0,80 %
Volumes assujettis en m ³	230 614	231 184	+ 0,25 %
Consommation moyenne par abonné en m ³	78	77	- 1,30 %

Indicateurs quantitatif et qualitatif	2009	2010	variation N/N-1
Volumes épurés en m ³	449 142	521 152	+ 16%
Quantités de boues produites en t de MS			
Rendement réseau (V traité/ V facturé)	195 %	220%	+ 12,8%
Nombre de bilan journalier d'auto surveillance réalisé	30	28	

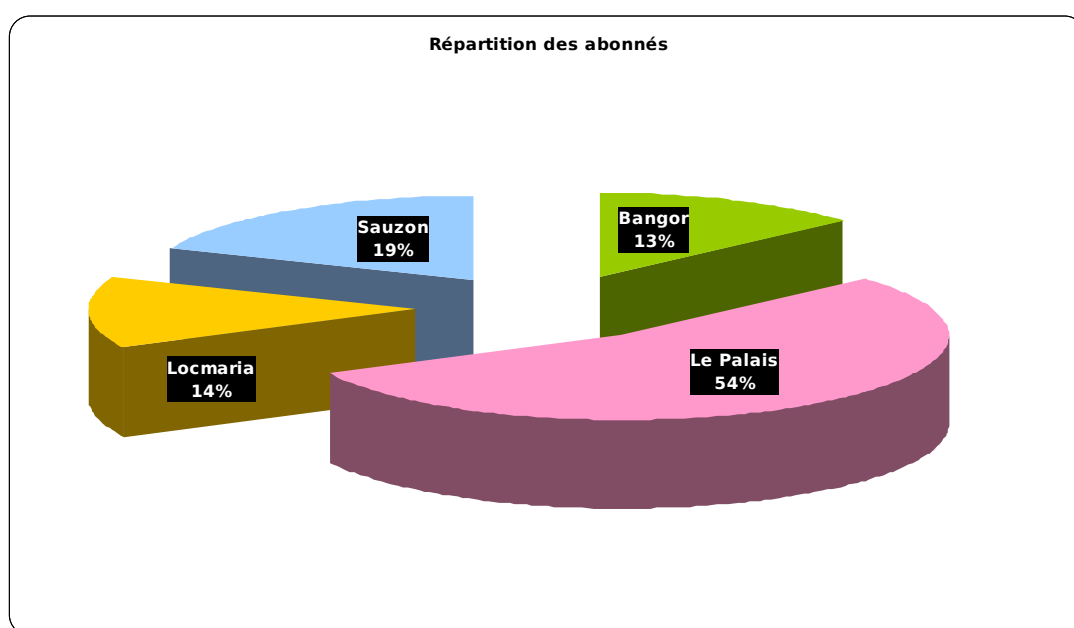
Nombre d'abonnés et volumes transités et traités

La détermination du volume sanitaire est faite à partir des consommations d'eau des abonnés sur lesquelles est appliqué un coefficient correcteur qui tient compte des usages non domestiques de l'eau.

La répartition des abonnés par commune est représentée ci-dessous :

Nombre de clients	2009	2010	variation N/N-1
Bangor	387	391	+ 1,03 %
Le Palais	1 564	1 574	+ 0,64 %
Locmaria	394	400	+1,52 %
Sauzon	547	550	+0,55 %
Communauté de communes	2 892	2 915	+ 0,8 %

Nota : les branchements communaux n'apparaissent pas dans ce tableau



La répartition des volumes assainis par tranche de consommation est la suivante :

Commune	2010	C < 200 m3	200 < C < 6 000 m3	C > 6 000 m3	communaux
BANGOR	29 645	18 658	9 081	0	1 906
LE PALAIS	142 370	75 032	39 828	23 137	4 373
LOCMARIA	24 350	18 100	3 551	0	2 699
SAUZON	34 819	24 854	7 121	0	2 844
Total de la collectivité	231 184	136 644	59 581	23 137	11 822
Consommation moyenne	77	48	634	11 569	211



LA QUALITE DU SERVICE

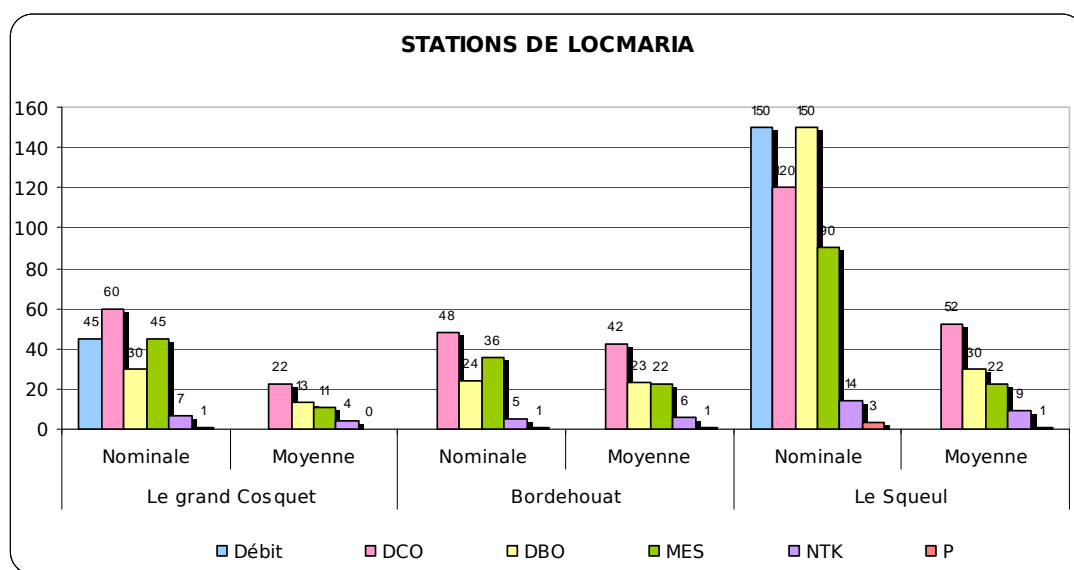
La qualité du service de l'assainissement se juge principalement par l'impact sur l'environnement notamment au regard :

- des bilans de pollution réalisés annuellement tant par l'exploitant que par les services de contrôle de l'Etat,
- des plaintes des clients
- des interventions de l'exploitant.

Bilans de pollution annuels des stations de traitements

Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA

Les graphes ci-dessous présentent succinctement les résultats des analyses effectuées tant par l'exploitant que par les services de contrôle du SATESE.



Il faut noter que les stations du Grand Cosquet et de Bordehouat n'ont pas fait l'objet de mesure de débit.

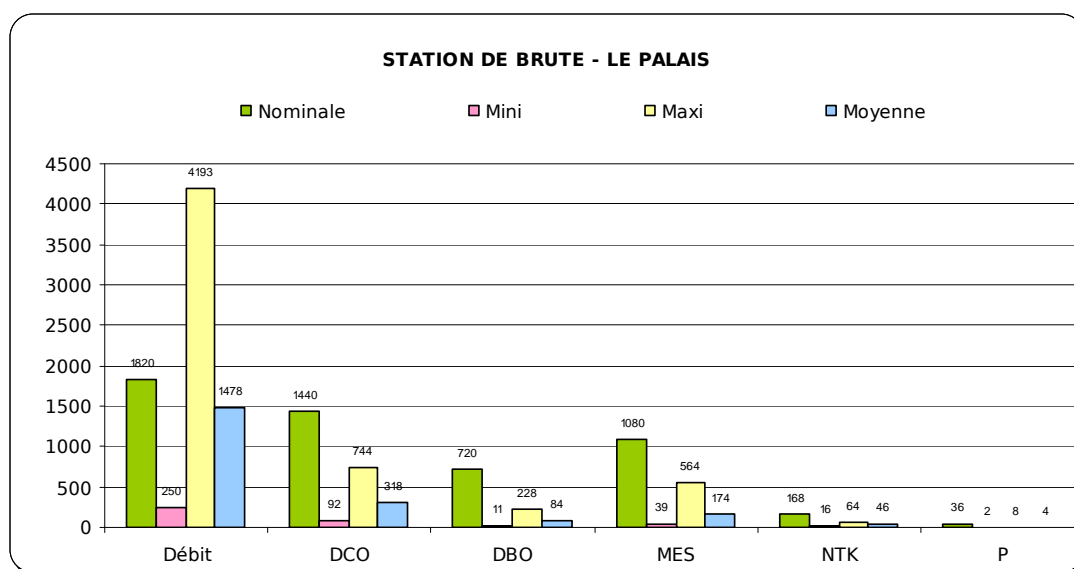
Les résultats des analyses des stations de Locmaria montrent que la capacité de traitement des installations ne sont pas atteintes.

Les conclusions du SATESE sur le fonctionnement de ces stations sont un rendement épuratoire moyen.

Il est précisé également qu'il n'y a pas de rejet au milieu naturel en période estivale. L'évaporation est supérieure au débit journalier entrant dans les stations.

La station d'épuration de Bruté

Le suivi de la qualité du traitement est réalisé par l'Exploitant sur la base de la réglementation en vigueur et les résultats présentés ci-dessous sont la synthèse des analyses mensuelles réalisées sur les paramètres DBC, NTK et P et bimensuelle pour la DBO.



Les services du SATESE ont réalisé une visite bilan sur cet outil le 9 août 2010.

Les conclusions sont une bonne qualité du rejet avec un bon fonctionnement épuratoire qui respecte les normes de la station.

Dans leur conclusion, les représentants du SATESE précisent que les bâches des lagunes d'aération sont à remplacer et qu'il faut surveiller celles de la lagune de finition.

Il faut également réguler la pousse de la végétation sur la dernière lagune.

Les réclamations « Clients »

Au cours de l'exercice écoulé, 19 réclamations ont été enregistrées.

- 7 d'entre elles concernent la présence d'odeurs soit aux abords des branchements ou du réseau en domaine public soit dans les propriétés.
- 12 portent sur des réseaux bouchés, ayant fait l'objet d'une intervention de l'exploitant.

Par rapport à l'année précédente, les mêmes réclamations apparaissent.

Les faits marquant de l'exercice

Les faits marquant de l'année 2010 concernent essentiellement :

- des apports de plus en plus importants lors des périodes pluvieuses, provoquant la mise en charge et passage au trop plein des ouvrages

- la rénovation complète du poste de relevage du Potager avec création d'une bache tampon de 400 m³.
- La réhabilitation de collecteurs notamment rue Jules Simon et à Haute Boulogne
- les réparations et renouvellements du matériel hydraulique des postes de relevage et de la station comme prévu au contrat du Délégué



EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Prix du service de l'assainissement

Le prix du service comprend :

- ▷ une partie fixe correspondant à l'abonnement
- ▷ une partie proportionnelle correspondant à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Un relevé annuel - réalisé en fin d'année - permet de définir l'assiette de la facturation. Afin d'éviter une facture trop importante en fin d'exercice, la facture intermédiaire est basée sur un volume d'eau consommé égal à 50% du volume consommé l'année précédente.

Les tarifs sont votés par le conseil communautaire chaque année.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la rémunération de l'exploitant sont issus du contrat en cours et révisés annuellement conformément à l'article 8.5 du dit traité d'affermage.

Pour 2010, les tarifs sont les suivants :

	COLLECTIVITE	SAUR	Agence de l'eau ¹
Abonnement	4000 €	62,95 €	0.18 €
Tranche de 0 à 30 m ³	0,90€	0,472 €	
Tranche de 30 m ³ à 85 m ³	0,90 €	0,902 €	
Tranche > 85 m ³	1,40 €	0,902 €	

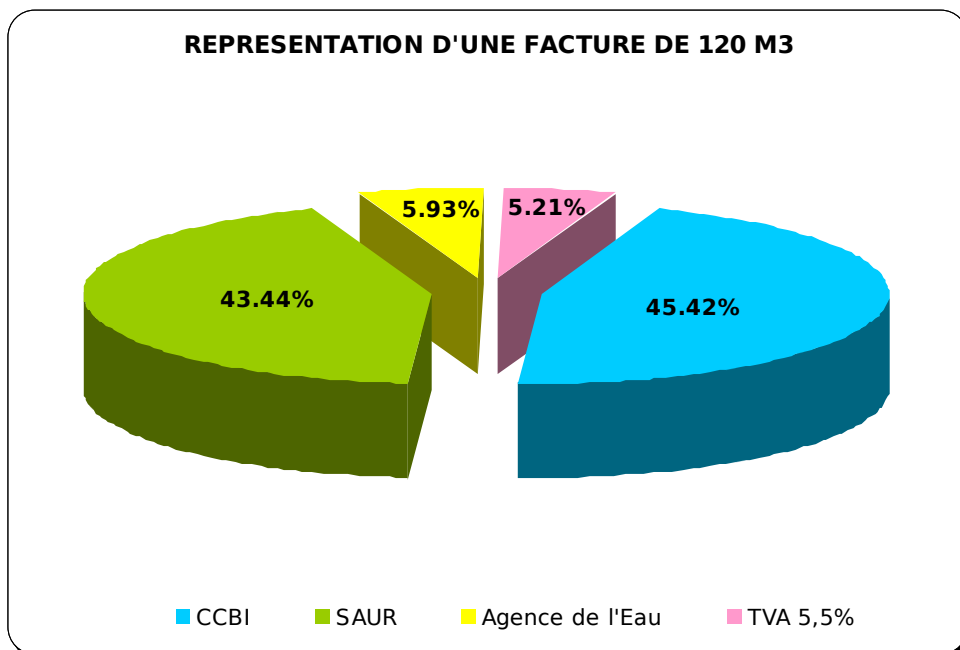
Pour une facture référence de 120 m³ le coût est de 364,38 € TTC soit une augmentation de 8,8 % par rapport à 2009.

La répartition de la facture de l'assainissement entre les différents acteurs s'établit ainsi :

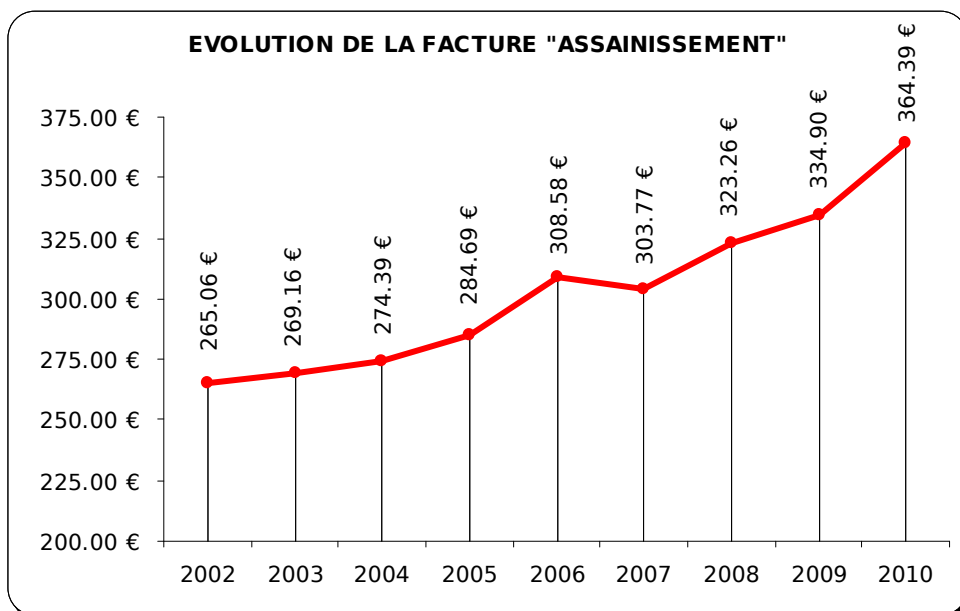
CCBI	SAUR	Agence de l'Eau	TVA	TOTAL TTC
165.50 €	158.29 €	21.60 €	19.00 €	364.39 €

Et la répartition est la suivante :

¹ Lutte contre la pollution



Depuis 2002, l'évolution de la facture présente une augmentation de 37,5 %, comme le montre la courbe ci-dessous.



La baisse du prix en 2007 correspond à la renégociation du contrat de délégation du service public de l'assainissement.

La progression moyenne du coût de l'assainissement est de 4,7 % sur la période 2002/2010.



FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Travaux engagés au cours de l'Exercice

Au cours de l'année 2010 les engagements de dépenses d'investissement sont les suivantes :

Objet des travaux	Montant des travaux HT
Mur Pen Prad	1 993.00 €
Sondage STEP de Bruté	2 950.00 €
Marché à bons de commande	84 827.13 €
Renouvellement des réseaux à Haute Boulogne	81 179.27 €
Réhabilitation rue Jules Simon	74 764.64 €
PR du Potager	619 649.70 €
PR de Brenantec	697.50 €
Total de l'exercice	866 061.24 €

Etat de la dette

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	1 400 373.69€	1 400 373.69 €
Remboursement au cours de l'exercice	187 723.98 €	185 047.76 €
☞ capital :	132 134.80 €	140 896.52 €
☞ intérêts	55 589.18 €	44 151.24 €

Amortissements réalisés

Le montant de la dotation aux amortissements s'établit à : **206 966.66 €**

Recettes du service

Les recettes sont assurées par

- la redevance assainissement prélevée sur la facture d'eau pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif
- les participations pour raccordement au réseau collectif dues par les nouveaux abonnés, lors des demandes de permis de construire.
- Les subventions perçues du Conseil général et de l'Agence de l'Eau

Pour l'année 2010, les recettes s'établissent à :

Origine	Somme perçue
redevance perçue au cours de l'année	314 679.13 €
taxe de raccordement à l'égout	76 740.00 €
Subvention sur travaux	83 360.91 €
Montant total des recettes	474 780.04 €

Prévisions des travaux en 2011

L'année 2011 verra la poursuite du programme issu du schéma directeur de l'assainissement validé le 19 décembre 2008 par le Conseil Communautaire.

Programme d'études

	Enveloppe prévisionnelle
Etude de faisabilité et étude réglementaire pour la suppression du poste de relevage du Quai à Sauzon, par pose d'un collecteur dans le DPM	45 000 €
Etudes topographiques et géotechniques sur le site de Bruté à Le Palais	25 000 €
AMO et études réglementaires pour l'extension de la station de Bruté à Le Palais	80 000 €

Travaux

	Enveloppe prévisionnelle
Rénovation et renforcement du poste de relevage de la Coulisse	450 000 €
Réhabilitation des collecteurs des quais Bonelle à Le Palais - travaux sans tranchée	250 000 €
Création d'un poste relais à Brenantec en Sauzon	85 000 €
Amélioration du poste de relevage d'Envag à Bangor	50 000 €



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « *rapport du Maire* », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le Décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

L'ensemble des indicateurs est défini dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

Indicateurs descriptifs des services

D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau collectif	2 966 abonnés 7 120 habitants
D.202.2	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	Pas d'industriel
D.203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	Néant
D.204.0	Prix TTC du mètre cube du service pour 120 m3	364.39 €

Indicateurs de performance du service

Code	Indicateur de performance	2009	2010
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	50.51%	50,50 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	80	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions du décret n°94-469 du 3 juin 1994	60%	60 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration des effluents aux prescriptions du décret n°94-469 du 3 juin 1994	80%	80 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration des effluents aux prescriptions du décret n°94-469 du 3 juin 1994	95%	99 %

Code	Indicateur de performance	2009	2010
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0	0
P207.0	Montant des abandons de créances	32 €	8 €
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	3%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100%	100 %
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	15 ans	14 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1%	1 %
P258.1	Taux de réclamation [19 / 2 966 abonnés]	< 1%	6,4

* * *



EXERCICE 2010

